



Dégâts provoqués par les pluies

Par **clinty**, le **29/11/2007** à **19:30**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un terrain qui se situe en contre bas d'une route qui n'a pas de caniveau, de sorte que lorsqu'il pleut, toute l'eau, les branchages, et la terre dévalent sur mon terrain provoquant des gros dégâts.

Pour éviter ces problèmes j'envisage de faire construire un mur.

Je voudrai savoir si c'est à moi ou à la mairie de payer les travaux, sachant que la mairie est propriétaire du terrain (pente et route)?